

**INSERTION AU CAHIER DES CONDITIONS DE LA VENTE
ACTE DE DEPÔT**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE ET LE NEUF AVRIL

Au Secrétariat-Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de TOULOUSE, et par devant Nous, Greffier, a comparu :

Me Jacques MONFERRAN, Avocat associé de la SCP MONFERRAN ESPAGNO, Avocat au Barreau de TOULOUSE, 22 rue de la Dalbade - 31000 TOULOUSE. Laquelle intervient en tant que conseil de :

LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL PYRENEES GASCOGNE, société coopérative à capital variable dont le siège est 11 boulevard du Président Kennedy – BP 329 – 65003 TARBES, inscrite au RCS de Tarbes sous le numéro 776 983 546, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés de droit audit siège

A l'encontre de :

Madame xx

Relatif au **bien objet de la présente procédure** situé dans un ensemble immobilier, sis Commune de Fenouillet (31150), 25, rue Bosc Résidence Les Berges du Midi, appartement n°27 Bâtiment B en rez-de-jardin, cadastré sous les références suivantes :

Section BE 222, 223, 224, 225, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 240, 242

Selon changement d'assise de la copropriété et division de parcelles par acte du 7 novembre 2017, déposé le 23 novembre 2017 sous la référence 2017 P 18957

Et anciennement :

- section BE N°184 contenance 1ha 97a 66ca
- section BE N°185 contenance 60a 23ca
- section BE N°186 contenance 1ha 44a 14ca

total superficie : 04ha 02a 03ca

Lots de copropriété n°255, 91 et 158.

Apporte les documents supplémentaires suivants :

- **Mail adressé par le Service d'urbanisme de la Mairie de Fenouillet en date du 8 avril établi à la suite d'une demande de certificat d'urbanisme auprès de la commune de Fenouillet.**

Afin qu'il soit porté à la connaissance de toute personne intéressée ...

Desquels comparution, déclaration et dépôt, la Comparante a requis acte que nous lui avons concédé et a signé avec Nous, Greffier, après lecture faite.

Signature de l'Avocat
Me MONFERRAN

Signature du Greffier

À:
Cc:
Objet: CRCAM PG /

Envoyé : lundi 8 avril 2024 14:51
Cc :
Objet : Re: urgent CRCAM PG

Maître,

Je vous informe que le bien cadastré section BE n° 222, 223, 224, 225, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 240, 242 se situe en zone UB du PLU et est soumis au DPU renforcé.

Je vous informe également que nous ne traitons pas les CU de simple information.

Le bien se situe 25 Rue du Bosc, Résidence Les Berges du Midi.

Il se situe dans le périmètre du PPRS et en zone violette du PPRInondation, en zone d'aléa fort et en zone d'aléa moyen.

Concernant la question de savoir si le bien est frappé ou non d'un arrêté de péril ou d'insalubrité, je vous informe que la mairie ne traite pas cette demande tout comme la situation en zone termites ou en zone de présence d'un risque de mэрule.

Le bien concerné par la demande n'est pas soumis au droit de préemption d'une zone d'aménagement différé (ZAD), ni au droit de préemption des espaces naturels et sensibles des départements, ni à aucun autre droit de préemption.

Par ailleurs, ce bien n'est pas inclus dans une zone d'aménagement concerté (ZAC).

Le contrôle de l'assainissement collectif en cas de vente n'est pas obligatoire.

Pour toute question relative à l'assainissement et aux eaux pluviales, merci de vous adresser au service compétent : Eau de Toulouse

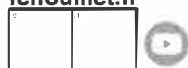
Métropole www.eaudetoulousemetropole.fr

Les certificats d'alignement doivent être demandés par email : alignements-pole.nord@toulouse-metropole.fr

Cordialement



Carine Attlan
Service Urbanisme
Mairie de Fenouillet
Place Alexandre Olives - 31150 Fenouillet
Tél. 05 62 75 89 71
fenouillet.fr



De :

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre retour et vous apportons les précisions sur la demande ainsi que les éléments que nous avons en notre possession, issus du Service de la Publicité Foncière et du cadastre :

Effectivement , il s'agit d'un ensemble immobilier, sis Commune de Fenouillet (31150), 25, rue Bosc Résidence Les Berges du Midi, appartement n°27 Bâtiment B en rez-de-jardin, Selon changement d'assise de la copropriété et division de parcelles par acte du 7 novembre 2017, déposé le 23 novembre 2017 sous la référence 2017 P 18957 anciennement cadastrés

- section BE N°184 contenance 1ha 97a 66ca
- section BE N°185 contenance 60a 23ca
- section BE N°186 contenance 1ha 44a 14ca

Et désormais cadastéré sous les références suivantes :

- Section BE 222, 223, 224, 225, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 240, 242

total superficie : 04ha 02a 03ca
Lots de copropriété n°255, 91 et 158.

Les biens et droits immobiliers ci-après désignés selon acte d'acquisition du 14 février 2017 : lots de copropriété :

- Lot n°255 : Dans bâtiment B, au rez-de-jardin, un appartement de type 3, portant le numéro 27 comprenant : entrée, séjour, kitchenette, deux chambres, salle de bain, WC et la jouissance exclusive et privative d'une terrasse et d'un jardin.

Et les quatre-vingt-trois /dix millièmes (83/10.000èmes) des parties communes générales.

- Le lot n°91 : Un parking couvert portant le numéro 91 du plan.

Et les quatre / dix millièmes (4/10.000èmes) des parties communes générales.

- Le lot n°158 : Un parking aérien portant le numéro 158 du plan.

Et les trois / dix millièmes (3/10.000èmes) des parties communes générales.

Nous vous remercions par avance de prendre en compte la dénomination actuelle de la copropriété pour laquelle nous sollicitons le certificat d'urbanisme

Bien cordialement

P/O Cabinet MONFERRAN